



NOTRE-DAME-DE-LA-MER
1 place de la mairie
Hameau de la Haie de l'Écu
78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2025**

En exercice :	17
Absents :	06
Présents :	11
Pouvoirs :	/
Votants :	11
Date de convocation :	26/06/2025
Date de publication :	08/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAILLOC, le Maire.

Etaient présents : Alain BERRY, Alban BODEVIN, Michel CHEVALLIER, Fabienne COUPLAN, Jean-François LOPEZ, Jean-Luc MAILLOC, Jacques MARY, Jenny MOJRANO, Dominique POREE, Didier RAYNAL Luc VIGNERON

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Absents excusés : Bruno BOUVERY, Thomas BREBION, Vincent FILLOT, Luc VERDURE, Thierry WURTZ

Absent non excusé : Dominique JOLIVEL

Secrétaire : Dominique POREE

Ouverture de la séance à 18h30

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 15 Mai 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

DATE	NUMERO	OBJET	APPROUVE
04/07/2025	DE_2025_025	Tarif Communaux : Ajout Caverne au Cimetière	Oui
04/07/2025	DE_2025_026	Mise en place du RIFSEEP	Oui
04/07/2025	DE_2025_027	Tableau des Effectifs	Oui

Questions diverses

- 1- Concernant la construction de notre complexe, les appels d'offres ont été mis en ligne et l'ouverture des plis est programmé le 4 septembre 2025. Le comité de travaux sera convoqué pour le résultat des analyses des offres.
Le SDIS a émis un avis favorable à notre dossier de permis de construire.
- 2- L'étude pour le ruissellement sur notre territoire est en cours. Le groupe de travail chargé du ruissellement à l'origine de cette demande en septembre 2024 est convoqué le 7 juillet prochain avec les différents intervenants.
- 3- Nous attendons toujours l'attestation de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) d'Ile de France indiquant que notre église Saint Pierre n'est ni classée, ni inscrite au patrimoine. Le comité du patrimoine sera convoqué après cette prochaine étape.
- 4- La signature devant notaire pour la vente de l'ancienne mairie de Port-Villez est programmée pour la première semaine de septembre 2025
- 5- La borne électrique pour 2 véhicules implantée sur le parking de la mairie, face à la salle des fêtes, est en service depuis le 24 juin.
- 6- Le maire demande aux conseillers présents leur avis sur la possibilité de modifier l'éclairage public et de garder celui-ci en fonctionnement tous les samedis soir par mesure de sécurité. Le coût pour la commune serait d'environ 1 300,00 €. Cette proposition recueille un avis favorable de tous et sera mise en œuvre le 18 septembre prochain par notre prestataire lors de sa visite de maintenance. Nous verrons si ce fonctionnement est également possible pour les soirs de Noël et du jour de l'an.
- 7- Le maire informe que le réseau des 7 bibliothèques dont nous faisons partie se dote d'une carte de lecteur unique à compter de l'automne 2025. Elle permettra le retrait des livres dans toutes les bibliothèques concernées.
- 8- Suite à la mise en valeur par NATURA 2000 de la colline du Gibet dans l'agglomération de Port-Villez avec son habitat rare de pelouse sèche à orchidées, nous avons refusé la pose d'un panneau d'information sur la RD915 pour éviter les incivismes. Ce panneau pourrait être placé sur le chemin de halage près du panneau de randonnée « Le Coteau ». L'étude de sa prise en charge est en discussion par NATURA 2000
- 9- Pour information, le maire indique que le prochain journal d'information de notre commune sera édité en septembre.
- 10- Le maire, à la demande de Luc Verdure, remercie les habitants du chemin du moulin pour leurs travaux d'élagage sur sa propriété.
- 11- Jenny Mojrano indique que les habitants du chemin du moulin se proposent d'emporter en déchetterie les branchages entreposés au sol, après accord du propriétaire.
- 12- Luc Vigneron se fait le porte-parole des enseignantes qui souhaitent un brise-vue sur les clôtures de l'école primaire. Le maire répond que cela n'est pas possible à cause de la prise au vent sur le plateau. Il ajoute que cela a déjà été signifié aux enseignantes lors d'une demande préalable de leur part.

- 13- Didier Raynal souligne qu'il a fini de numéroté les poteaux incendies de la commune. Il indique également qu'il faudrait remplacer le poteau au niveau de l'agglomération La Laiterie par une bouche à incendie. Une demande sera faite dans ce sens à notre prestataire.
- 14- Didier Raynal demande à qui incombe le nettoyage du Ru entre le pont et le chemin de Halage à Port-Villez. Le maire répond que c'est du ressort des propriétaires : la mairie n'intervient pas chez les particuliers.
- 15- Didier Raynal mentionne la non visibilité en sortant de la Rue du Port pour aller vers Bonnières, à Port-Villez, et demande l'installation d'un miroir à cet endroit. Le maire répond qu'un devis pour ce miroir sera établi.
- 16- Dominique Porée informe de la dangerosité des véhicules de plus de 3T5 qui passent actuellement dans la rue de la Mairie. Le maire répond qu'un devis sera demandé pour l'installation de panneaux interdisant cette route aux plus de 3T5 sauf véhicule scolaire.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h40.

Le Maire,
Jean-Luc MAILLOC

